

Commission d'indemnisation amiable

# Dossier indemnisation

Travaux Pont Colbert

Afin de pouvoir étudier votre demande d'indemnisation, nous vous remercions de nous retourner ce dossier dûment complété, accompagné des pièces justificatives (voir annexe).

Toutes les rubriques doivent obligatoirement être renseignées.

**Dossier à adresser à :**

**Ports de Normandie**

3 rue René CASSIN

14280 Saint-Contest

# COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE

## Pont Colbert

### Dossier de demande d'indemnisation

#### Présentation de l'entreprise concernée par la demande

Raison sociale ou dénomination :

Enseigne :

Adresse de l'établissement

Téléphone :  E-mail :

N° de SIRET :

Immatriculation :

Registre du Commerce et des Sociétés

Répertoire des Métiers

URSSAF

Forme juridique :

Entreprise individuelle  SARL  EURL   
SA  SNC  Autre (à préciser) :

Nom et prénom du demandeur :

Nature de l'activité exercée :

Date de début d'activité :

Nombre de salariés :

Rôle du conjoint dans l'entreprise (préciser son statut) :

Etes-vous propriétaire ou locataire de votre local commercial ou artisanal, ou autre ?

Nom et adresse du cabinet comptable :

Nom(s) et adresse(s) du ou des établissements bancaires de l'entreprise :

---

---

## Caractéristiques de l'entreprise

Activité détaillée et caractéristiques des produits et/ou services vendus :

---

---

---

---

---

Jours et heures d'ouverture :

JOURS	HORAIRES
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	
Dimanche	

Périodes habituelles de fermeture annuelle :

---

Droit d'occupation du domaine public :    oui        non

---

Cette autorisation a-t-elle été modifiée ou retirée à l'occasion des travaux ?

---

Nature de la clientèle (préciser s'il s'agit d'une clientèle de proximité ou de passage) :

---

---

## Éléments d'identification du préjudice

Période des travaux ayant impacté votre entreprise (de date à date) :

Accessibilité à l'entreprise (cause et description du préjudice subi ayant entraîné des restrictions d'accès ; indiquer les restrictions d'accès, leur importance, leur durée) :

  
  
  
  

Autres nuisances (nature et durée des nuisances autres que celles liées aux restrictions d'accès, ayant fait obstacle à la poursuite momentanée de l'exploitation ou ayant profondément affecté les conditions d'exploitation) :

  
  
  
  

Montant des retards de paiement éventuels concernant :

- Cotisations sociales : .....
- Impôts / TVA : .....
- Salaires : .....
- Fournisseurs : .....
- Banque : .....
- Loyers : .....
- Autres (préciser) : .....

## Mesures prises par l'entreprise en raison des difficultés

Gestion des ressources humaines (préciser si des salariés ont été placés en situation de chômage technique, de chômage partiel ou s'ils ont été invités à prendre leurs congés annuels durant la période des travaux) :


Actions ou dépenses spécifiques réalisées pour maintenir l'activité (dépenses de communication, de publicité, modification des horaires ou jours d'ouverture, prêt bancaire pour consolider la trésorerie ...) ; préciser la nature et le montant de chaque action ou dépense :


Nombre de journées de fermeture pendant la période des travaux concernés par la demande, et sur l'année N-1 et l'année N-2, (hors fermeture hebdomadaire) :

--

## Éléments d'identification du dommage

Evolution du chiffre d'affaires et de la marge brute :

Chiffre d'affaires HT	2022	2023	2024	2025	2026
Janvier					
Février					
Mars					
Avril					
Mai					
Juin					
Juillet					
Août					
Septembre					
Octobre					
Novembre					
Décembre					
<b>TOTAL CA</b>					
Evolution du CA en %					
Montant marge brute					
Taux de marge brute					
Evolution de la marge brute en %					

Evolution des effectifs :

Effectif N-2 (12 mois clos en 2022)	Effectif N-1 (12 mois clos en 2023)	Effectif période sinistrée 2024	Effectif période sinistrée 2025	Effectif période sinistrée 2026

Evaluation financière du préjudice estimée par l'entreprise\* :

- Période concernée :
- Calcul et montant de l'indemnité (à préciser obligatoirement) :
- Arguments concernant la demande :

\* Information ayant valeur indicative

## Autorisation donnée à la commission de règlement amiable

■ J'autorise la Commission de Règlement Amiable – travaux Pont Colbert à prendre contact avec mon cabinet d'expertise comptable. »

Signature et cachet

## Attestation de l'expert - comptable

« Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_, certifie l'exactitude des informations contenues dans le présent dossier. »

Fait à : \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature et cachet

Cachet de l'expert-comptable

*Chaque page du présent dossier doit être paraphée et cette dernière page, signée.*

**Annexe : pièces justificatives à fournir (ou pièces s’y substituant, sous réserve d’accord de la commission) obligatoirement avec le dossier**

- Extrait K ou extrait Kbis ou justificatif d’inscription au Répertoire des Métiers ou avis INSEE datant de moins de 3 mois
- Pour les 3 années qui précèdent la date de début des travaux faisant l’objet de la demande d’indemnisation [pour les exercices clos au cours des années 2021, 2022 et 2023] :
  - Liasses fiscales, comptes annuels (bilans, comptes de résultat et annexes), et soldes intermédiaires de gestion.
  - En cas d’activité multi sites, joindre le chiffre d’affaires annuel HT par site des 3 derniers exercices concernés en produisant le tableau de la page 7 pour chaque site (en précisant le site concerné par la demande d’indemnisation)
- Le cas échéant, la ventilation entre le CA commissionné et non-commissionné
- Fichier des écritures comptables :
  - pour la période non couverte par la remise des états comptables et fiscaux annuels au titre de l’exercice clos au cours de l’année 2023,
  - et pour les périodes sinistrées.
- Justificatifs de valorisation des dépenses réalisées pour maintenir l’activité pendant les travaux (facultatif)
- Relevé(s) des congés des salariés ou du chômage partiel pendant la période des travaux, attesté(s) par le comptable
- Relevé d’Identité Bancaire